

## Adhérer à l'association JPA, c'est pouvoir :

Participer à l'ensemble des réunions, ateliers et manifestations organisés par tous les clubs du département !

Bénéficier de tarifs préférentiels auprès de partenaires pour des produits sélectionnés, souvent réservés aux professionnels du jardinage.

Cotisation annuelle  
par année civile : 20 €

Bulletin d'adhésion et règlement par chèque, libellé à l'ordre de JARDINIERS DES PAYS D'AUVERGNE à remettre au responsable de club de votre commune ou à envoyer à :

**JARDINIERS DES PAYS D'AUVERGNE**  
42, RUE BELLIARD - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tous les ans, une Assemblée Générale permet aux adhérents de se rencontrer et d'exprimer leurs souhaits sur l'évolution de l'association pour l'année à venir !



## Les missions de JPA :

1

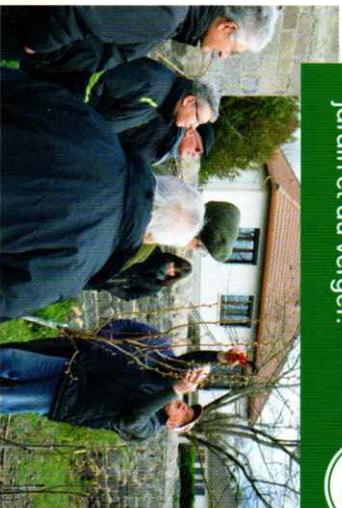
Conseiller aux jardiniers amateurs des méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement et de la santé.



**JPA  
PROTÈGE LES  
POLLINISATEURS**

Illustrer par la pratique lors d'ateliers au jardin et au verger.

2



SIÈGE SOCIAL JPA

42 Rue Belliard  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 06.79.68.25.15  
Courriel : [jpa.hl@orange.fr](mailto:jpa.hl@orange.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique - ©Phoebus Communication



Scannez-moi



[www.jardinierspaysauvergne.com](http://www.jardinierspaysauvergne.com)

Numéro Association : W632006657